Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260929-DELIB_128_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de M. Bruno LE BORGNE Président.

DATE DE CONVOCATION :
23 SEPTEMBRE 2026

DATE DE PUBLICATION :
2 OCTOBRE 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 27
Votants : 35

Étaient Présents :
Mme Annick ADVENARD, - M. Patrick BEILLON, - M. Jérôme BLINO, - M. Eric BOSQUILLON DE JENLIS, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Julien CHESNIN, - Mme Nadia CHRISTMANN, - M. Jean-Marie COLOMBEL, - Mme Lauriane DEGRES, - M. Julien DEMETTRE, - M. Samuel FERET, - M. Patrick GERAUD, - M. Denis HILLAIREAU, - M. Bruno HUBERT, - Mme Béatrice KEERLE, - M. Marc LAMOUR, - Mme Stéphanie LANOE ROUBAUT, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Christine LE CADRE, - M. Pierre-Yves LE JALLE, - M. Denis LE RALLE, - M. Bernard MONTI, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - M. Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN, - Mme Géraldine TABART

Étaient Absents Excusés:
M. Dominique FILLOUX, - Mme Sylvie NEVES

Mme Audrey BERTET donne pouvoir à M. Julien DEMETTRE
M. Eric BLANCHO donne pouvoir à M. Bruno HUBERT
M. Jean-François BREGER donne pouvoir à Mme Lauriane DEGRES
Mme Aurore CELARD donne pouvoir à M. Noël PAUL
M. Michel CRIAUD donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON
Mme Annie DRENO donne pouvoir à M. Denis LE RALLE
M. Sylvain GUEDAS donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE
Mme Nathalie LE BOULCH-VILLERS donne pouvoir à M. Jean-Marie COLOMBEL
M. Didier LOYER donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Denis LE RALLE a été élu Secrétaire

DÉLIBÉRATION N°128 2026 - SPORTS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SPORT NATURE ROCHE VILAINE AU TITRE DE L'ENVELOPPE "SPORTS"

Mme Nadia CHRISTMANN, vice-présidente en charge du sport, rappelle que par délibération n°27-2026 du 10 mars 2026, la collectivité octroie des subventions chaque année aux associations qui organisent des manifestations avec un spectre départemental, régional voir national. Conformément aux critères de recevabilité du dossier déposé par le Sport Nature Roche Vilaine pour l'organisation de l'ultra Vilain trail du 3 octobre 2026, et au regard de son analyse, il est proposé une subvention de 1500€ ; proposition validée à la commission sport du 18 juin 2026.

Une convention d'attribution de subvention sera émise entre l'association et la collectivité mais avant de signer cette dernière, les communes adresseront la délibération d'attribution de la subvention afin de vérifier le critère de cofinancement.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260929-DELIB_128_2026-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :
1 ne prend pas part au vote,
M. Julien CHESNIN

- **DE FIXER** le montant de la subvention au SNRV à 1500 €,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentants à signer la convention de financement.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 02/10/2026
Le Président,

